

**Stéphane Benoist, Anne Daguët-Gagey, Christine Hoët-van Cauwenberghe et Sabine Lefebvre,**  
**« La mise en scène dans l'espace urbain de l'oubli de mémoire : quelques *monumenta***  
**exemplaires ».**

*Résumé :*

Le programme de recherche *Monumenta* (AnHiMA, HALMA-IPEL, ARTeHIS) a pour objectif d'étudier les traces écrites et figurées de la mémoire dans l'empire romain. Il se fonde en partie sur les dépouillements de la banque de données *VAM* (« Victimes de l'*abolitio memoriae* »). Cette intervention vise à présenter un travail collectif en cours et à poursuivre ainsi la communication des principaux résultats scientifiques obtenus, depuis 10 ans (*cf.* les congrès de l'AIIEGL de Barcelone et Oxford, en 2002 et 2007). Deux illustrations provinciales ont été retenues, en Achaïe et en Afrique proconsulaire.

L'abolition de la mémoire dans l'Empire romain touche assurément en premier lieu les empereurs. Parmi les mesures accompagnant cette sanction, la documentation épigraphique nous permet de repérer un certain nombre de lieux de mémoire visés par l'effacement de cette *memoria*. L'abolition d'un nom peut se traduire de plusieurs manières : en faisant disparaître le monument en le démantelant ; le plus souvent les blocs qui avaient servi à sa construction sont ainsi remisés puis réemployés. Une autre solution vise à affirmer en la montrant cette condamnation : la plus fréquente consiste à marteler les noms du *damnatus* ou, plus rare et surtout plus difficile à détecter, à stuquer la partie du monument le concernant, ôtant la statue de son socle. Le nom du *damnatus* disparaît ainsi des monuments le célébrant directement, mais aussi partout où il a pu être gravé. Nous pouvons prendre un exemple en Achaïe, dans le sanctuaire d'Épidaure (*IG* IV, 1400 ; *IG* IV, 1, <sup>2</sup> 600 ; *PEEK* I, 255 ; *AE* 1999, 1476), pour lequel le repérage du martelage n'a pas semblé évident au premier abord ; cela nous fournit l'opportunité de présenter la façon dont nous répertorions les fiches dans la base de données *VAM* qui sera prochainement mise en ligne.

Les notables des cités peuvent aussi être touchés par le martelage de leur nom, soit en raison de problèmes internes à la cité (de nature politique ou sociale, par exemple familiale), soit parce qu'ils se sont trouvés mêlés dans des conflits au niveau du centre du pouvoir. C'est le cas de [[...]]us Q. fil. Arn. Gabinius Octavius Festus Sufetianus, notable condamné de Thugga, dont le nom a été martelé sur les deux inscriptions connues le concernant.

Ces deux dossiers illustrent la méthodologie appliquée lors de l'établissement des fiches de la banque de données tout autant que les thématiques abordées par les rencontres périodiques du programme *Monumenta* à propos des figures, espaces et problématiques liés à la mise en scène de la mémoire dans l'espace de l'*Imperium Romanum*.

Stéphane Benoist, professeur d'histoire romaine, Université SHS Lille 3-Charles de Gaulle, Halma-Ipel (UMR 8164, CNRS, Lille 3, MCC)

Anne Daguët-Gagey, professeur d'histoire romaine, Université d'Arras, CREHS (EA 4027)

Christine Hoët-van Cauwenberghe, maître de conférences en histoire romaine, Université SHS Lille 3-Charles de Gaulle, Halma-Ipel (UMR 8164, CNRS, Lille 3, MCC)

Sabine Lefebvre, professeur d'histoire romaine, Université de Bourgogne, ARTeHIS (UMR 6298, CNRS, Bourgogne, MCC)